



Obtenir le bonus Haies en 2026 : Comprendre les modalités d'obtention du Bonus Haies



Ordre du jour du webinaire

Obtenir le bonus Haies en 2026 : Comprendre les modalités d'obtention du Bonus Haies

Le Bonus Haies dans l'architecture de la PAC 10 min

Catherine Moret
Réseau Haies France

Condition n°1 : Détenir au minimum 6% haies /SAU 15 min

Condition n°2 : Obtenir la certification Label Haie 20 min

Maxence Belle
Réseau Haies France

Procédure de certification 15 min

Emilie Bellier
Certis

Exemples de modèles économiques 15 min

Alexandre Cesari
Réseau Haies France

Bien accompagner les agriculteurs dans la
mobilisation du Bonus Haies 10 min

Elodie Roumegou
**PROM'HAIES en
Nouvelle-Aquitaine**



Catherine Moret

Secrétaire générale
Responsable
stratégie et projet



Le « Bonus Haies » dans l'architecture de la PAC

La haie dans la PAC

CONDITIONS DE PAIEMENT

DÉFINITION DE LA HAIE

Unité linéaire de végétation ligneuse.

Implantation : Plat / talus / creux

Composition

- Arbustes
- Arbustes et arbres
- Arbustes et autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...)
- Arbustes, arbres et autre ligneux
- Arbres et autres ligneux

Trouée : Maximum 5m

Équivalence surfacique haie : 20 m²

ADMISSIBILITÉ

Totale des haies (jusqu'à 20m de large) et de l'agroforesteries intra-parcellaire (jusqu'à 100 arbres/ha)

CONDITIONNALITÉ DE LA BCAE8*

Maintien et taille

- **Obligation** de maintien du linéaire de haies (soumis au régime d'autorisation pour déplacement)
- **Interdiction** de coupe et taille entre le 16/03 et le 15/08 inclus** (anciennement le 01/04 et le 31/07)

**L'obligation relative au respect d'un taux minimal d'éléments favorables à la biodiversité, pour laquelle la France avait porté des demandes d'assouplissements au niveau européen, est supprimée à compter de la campagne PAC 2024.*

***Dates susceptibles d'être modifiées avec les dérogations départementales et prochainement la mise en application de l'article 14 de la Loi d'orientation agricole.*

PAIEMENT

1^{er} PILIER

Paielement de base

ÉCORÉGIME

Voie des pratiques

Voie des certifications

Voie IAE

Bonus Haies 20€/ha
conditions : 6% IAE haie + Label Haie

10% IAE et jachère/SAU = 63€/ha
7% IAE et jachères/SAU = 46€/ha

2^{ème} PILIER

MAEC systèmes agro-forestiers

Dont MAEC Biodiversité
Entretien durable des infrastructures agro-écologiques
IAE1 – Ligneux (MAEC 70.14)

uniquement sur la gestion durable de la haie (CDC gestion sylvicole) 0,80 €/ha/an sur 5 ans pour le linéaire engagé - haie de 10 m de large

Aides à l'investissement

Mesure 73.01
Mesure 73.02

Pour reconstitution ou meilleure valorisation d'infrastructures agro-écologiques

Mesure 77.06

Le Bonus Haies est-il cumulable ?

Bonus Haies

Non cumulable

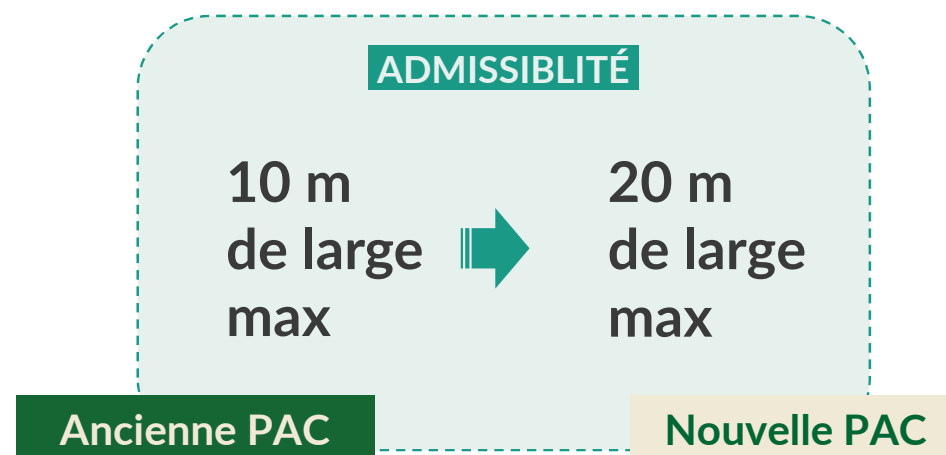
Cumulable

Ecorégime	Voie des IAE	Voie des certifications (Bio, HVE, CE2+) Voie des pratiques
MAEC	MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques IAE1 - Ligneux (MAEC 70.14) <i>La MAEC ne serait pas réengagée pour la campagne 2026 (car plus que 3 ans de contrat possible)</i>	Autres MAEC Aides à l'investissement liées aux haies
PSE	PSE intégrant une rémunération sur la haie et sa gestion durable	Autres PSE publics sans indicateurs relatifs aux haies PSE privés
Crédit carbone		Crédit carbone (certifié Label Bas Carbone) <i>sous réserve que l'aide ne représente pas plus de 50 % des coûts engagés</i> <i>Travail en cours sur les modalités de certification conjointe Label Haie/ Label Bas Carbone</i>

Définition de la haie dans la PAC

La haie y est définie comme une unité linéaire de végétation ligneuse, d'une largeur inférieure ou égale à vingt mètres, implantée à plat, sur talus ou sur creux, avec les compositions végétales suivantes :

- arbustes
- arbustes x arbres
- arbustes x autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...)
- arbustes x arbres x autres ligneux
- arbres x autres ligneux



Les éléments suivants sont admissibles sauf cas très particuliers :

- les éléments et surfaces non agricoles visés par la BCAE 8 sont admissibles (en particulier **bosquets, mares et haies**) ;
- sur les surfaces en terres arables et cultures permanentes, les **arbres disséminés (c'est-à-dire isolés ou alignés)** d'essence forestière sont admissibles dans la limite de 100 arbres par hectare. Les arbres fruitiers sont toujours admissibles quelle que soit leur densité ;
- les autres éléments naturels de végétation ligneuses sont généralement non admissibles, mais peuvent l'être en partie sur les parcelles en prairie permanente pour ceux qui ont une surface de dix ares ou moins, suivant la règle des proratas
- Pour le détail sur les conditions d'admissibilité des surfaces aux aides de la PAC, vous pouvez consulter ce document :
 - https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2023/Dossier-PAC-2023_guide-admissibilite.pdf
 - https://www.loire.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/8275/62192/file/annexe_13_admissibilite_des_surfaces.pdf

Equivalence surfacique pour la haie (BCAE8)

Nouvelle PAC 2023-2027 : **1ml de haie = 20m²**

Les coefficients d'équivalence et de pondération pour calculer les pourcentages d'IAE sont identiques à ceux de la programmation 2015-2022 (verdissement) à l'exception de celui relatif aux haies.

En effet, équivalence surfacique de la haie y est augmentée. Le coefficient de pondération de la haie est revalorisé en passant de 10m² à 20m² (1ml = 20m²) pour les rendre relativement plus attractives par rapport à d'autres éléments qui peuvent compter à ce titre.

La haie double sa surface
équivalente

10m² → 20 m²

Ancienne PAC

Nouvelle PAC

1ml = 20 m²

30 ml / ha permettent
d'atteindre 6% de haies
dans la SAU

(30ml x 20m² = 600m² / 10 000m² = 6%)

Rémunération et conditions pour mobiliser le Bonus Haies

Montant de la rémunération du « Bonus Haies » :

**20 € / ha SAU totale
admissible / an**

Les conditions pour prétendre au « Bonus Haies » :

- Détenir au minimum 6% de haies par SAU totale admissible,
- Dont au minimum 6% de haies sur les terres arables
- Obtenir la certification de gestion durable Label Haie

Condition n°1 : Détenir au minimum 6% haies par SAU

Et les terres arables, si l'exploitation en comprend, doivent détenir au minimum 6% haies.

Cas des exploitations agricoles avec 100% de prairies permanentes :
Les exploitations agricoles ne possédant pas de terres arables sont éligibles au Bonus Haies et n'ont que la condition de 6% haies par SAU totale admissible à respecter.

Exemples de calculs des 6% haies

Exemples

Cas 1:

- SAU totale : 100 ha
- Part de prairies permanentes : 90ha
- Part de terres arables : 10 ha
- 5 000 ml de haies
- Dont 500 ml sur terre arable

Cas 2:

- SAU totale : 80 ha
- Part de prairies permanentes : 10ha
- Part de terres arables : 70 ha
- 3 000 ml de haies
- Dont 2 000 ml sur terre arable

6% de haies par SAU

$$\frac{5000 \times 20}{10000} = 10\text{ha}$$

$$\frac{10}{100} = 10\%$$

Condition validée



6% de haies sur les terres arables

$$\frac{500 \times 20}{10000} = 1\text{ha}$$

$$\frac{1}{10} = 10\%$$

Condition validée



6% de haies par SAU

$$\frac{3000 \times 20}{10000} = 6\text{ ha}$$

$$\frac{6}{80} = 7,5\%$$

Condition validée



6% de haies sur les terres arables

$$\frac{2000 \times 20}{10000} = 4\text{ ha}$$

$$\frac{4}{70} = 5,7\%$$

Condition non validée



Vérifier les haies déclarées

Détenir au minimum 6% haies par SAU, dont 6% en terres arables

1. Vérifier que les haies déjà dessinées sont bien présentes sur le terrain
 - 2. Vérifier que toutes les SNA présentes sur le terrain sont dessinées
- Alerte :** vous pouvez mettre à jour vos tracés de haies dans les SNA

telemoc (1) Dossier PAC 2023

ACCUEIL **DECLARATION** IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Ecorégime et BCAAES Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Autres obligations Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 053159827 (2) MONSIEUR | N° SIRET : | Signé

REGISTRE PARCELLAIRE

Couches Ilots Parcelles **Surfaces non agricoles**

N°lot	Type	N°SNA
Tous	Tous	Tous
1	Haie	0530211...
1	Haie	0530212...
1	Haie	0530218...
1	Haie	0530228...
1	Haie	0530229...
1	Haie	0530232...
1	Haie	0530240...
1	Haie	0530242...
1	Haie	0530521...
1	Haie	0530529...
1	Arbres all.	0530175...
1	Arbres all.	0530180...
1	Arbres all.	0530180...
1	Arbres all.	0530181...
1	Arbres all.	0530182...
1	Arbres all.	0530186...
1	Arbres all.	0530191...
1	Arbres all.	0530193...
1	Arbre	0530165...

Zones de densité homogène Alertes graphiques

1/10000 Photo Carte Couleur Noir & blanc Calque Contour

1.5-PPH 1.2-PTR
1.4-PPH 1.3-PPH
2.1-PPH 2.6-PPH
2.2-PPH 2.5-PPH
2.3-PPH 2.8-PTR
2.4-PTR
3.1-PPH 2-PPH

Vérifier les haies déclarées

Détenir au minimum 6% haies par SAU, dont 6% en terres arables

Les longueurs des haies sont calculées automatiquement par telepac en s'appuyant sur le dessin de la haie réalisé.

Pour visualiser les caractéristiques et dimensions d'une haie, utiliser l'outil « Informations » et cliquer sur n'importe quel point du RPG

Vos surfaces non agricoles

Numéro : 070021136454

Catégorie : **Végétation** Type : **Haie** **Caracté**

Année de début de validité : 2015

Largeur de la haie au regard des îlots qu'elle traverse

N° îlot	Surface au sein de l'îlot (ha)	Largeur au regard de l'îlot (m)	
		Calculée	Rectifiée (si différente)
6	0,05	4,2	

Dimensions

Longueur SIE de la haie au regard des parcelles qu'elle traverse

N° îlot	N° parcelle	Longueur SIE au regard de la parcelle (m)	
		Calculée	Rectifiée (si différente)
6	8	13,8	
6	9	-	

telepac Dossier PAC 2023

ACCUEIL DECLARATION IMPORTE-EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Ecorégime et BCAA9 Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Autres obligations Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE 053159827 MONSIEUR N° SIRET : I Signé

REGISTRE PARCELLAIRE

Couches Ilots Parcelles Surfaces non agricoles


N° îlot	Type	N° SNA
1	Haie	0530211
1	Haie	0530212
1	Haie	0530218
1	Haie	0530226
1	Haie	0530229
1	Haie	0530232
1	Haie	0530240
1	Haie	0530242
1	Haie	0530521
1	Haie	0530529
1	Arbres all.	0530175
1	Arbres all.	0530180
1	Arbres all.	0530180
1	Arbres all.	0530181
1	Arbres all.	0530182
1	Arbres all.	0530186
1	Arbres all.	0530191
1	Arbres all.	0530193
1	Arbre	0530165

Zones de densité homogène Alertes graphiques

Comment connaître le taux de haie de sa ferme ?

Détenir au minimum 6% haies par SAU, dont 6% en terres arables

Télécharger à tout moment, à partir de votre déclaration PAC, le récapitulatif de la « déclaration relative aux éléments favorables à la biodiversité au titre de l'écorégime et de la BCAE 8 »



ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION OUTILS FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides **Ecorégime et BCAE8** Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Autres obligations Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

SYNTHÈSE DU RESPECT DES CRITÈRES RELATIFS À L'ÉCORÉGIME

Ecorégime

Voie des IAE - Elements favorables à la biodiversité

La quantité d'éléments favorables à la biodiversité que vous déclarez sur votre exploitation représente une surface de 48,6770 hectare(s) après application des coefficients d'équivalence, dont 11,5627 hectare(s) sur terres arables. Par conséquent, le taux d'éléments favorables à la biodiversité que vous déclarez est égal à 19,07 %, sur l'ensemble des surfaces admissibles de votre exploitation.

Le taux d'éléments favorables à la biodiversité sur votre exploitation et le taux d'éléments favorables à la biodiversité sur vos terres arables sont respectivement a minima de 10 et 4 %. Vous êtes donc éligible au niveau supérieur de cette voie.

Bonus haies

Les haies déclarées sur votre exploitation représentent une surface de 44,7420 hectare(s) après application des coefficients d'équivalence, soit 17,52 %, sur l'ensemble des surfaces admissibles de votre exploitation et 13,55 % sur vos terres arables.

Vous n'avez pas demandé à bénéficier du bonus haies

Pour y accéder : Dossier PAC 2026

- Consulter votre déclaration 2026
- Onglet Ecorégime puis
- Passer à l'écran suivant (3 fois)
- Ecran intitulé "Synthèse du respect des critères relatifs à l'écorégime"
- Bonus haies avec les infos d'équivalence surface



Maxence Belle

Chargé de projet Label Haie



Condition n°2 : Obtenir la certification Label Haie

Vérifier que
vos pratiques
sont
conformes au
Label Haie

Obtenir la certification de gestion durable Label Haie



Vous devez vous **engager dans le Label Haie**
et **respecter à minima le niveau 1** du cahier des charges Gestion du
Label Haie (Version V1) : 22 indicateurs

I. ENGAGEMENT

ENGAGEMENT DU LINÉAIRE

CARTOGRAPHIE DU LINÉAIRE

PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES

RESPECT DES RÈGLEMENTATIONS

II. INDICATEURS D'ENTRETIEN D'EMPRISE

DÉGRADATION MÉCANIQUE AU SOL

ENTRETIEN D'EMPRISE VERTICAL

OURLET HERBEUX

PIÉTINEMENT PAR LES ANIMAUX

DÉSHERBAGE CHIMIQUE

BRÛLIS ÉCOBUAGE

HAIE AU CARRÉ

III. INDICATEURS DE COUPE ET DE PRELEVEMENT

CÉPÉE

TÊTARD

HAUT-JET

SUR-PRÉLÈVEMENT

MAINTIEN DES HABITATS SPÉCIFIQUES

SPÉCIFICITÉS DES HAIES PLANTÉES



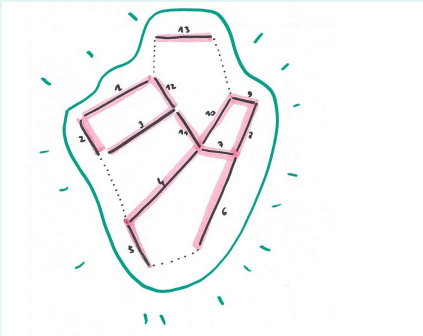
I. ENGAGEMENT

I. ENGAGEMENT

Niveau 1

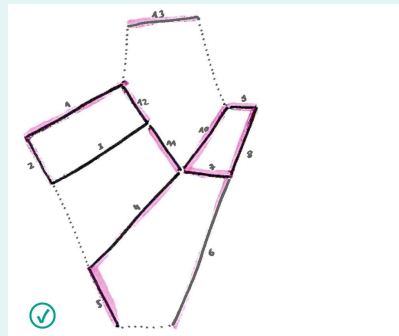
ENGAGEMENT DU LINÉAIRE

Engagement de l'ensemble du linéaire en gestion

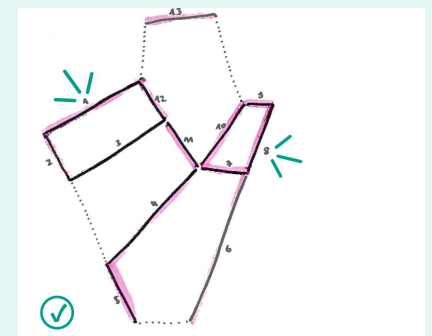


CARTOGRAPHIE DU LINÉAIRE

Cartographie de référence du linéaire engagé
Et Mise à jour de la cartographie de référence du linéaire engagé

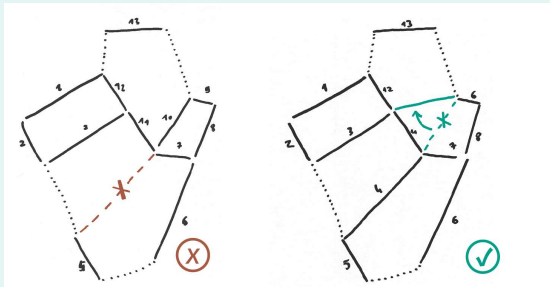


Renseignements relatifs aux interventions

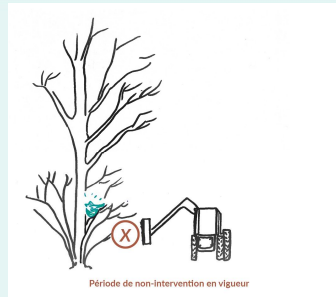


RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS

Maintien des haies et des bosquets



Interdiction de coupe et de taille des haies pendant la saison de nidification





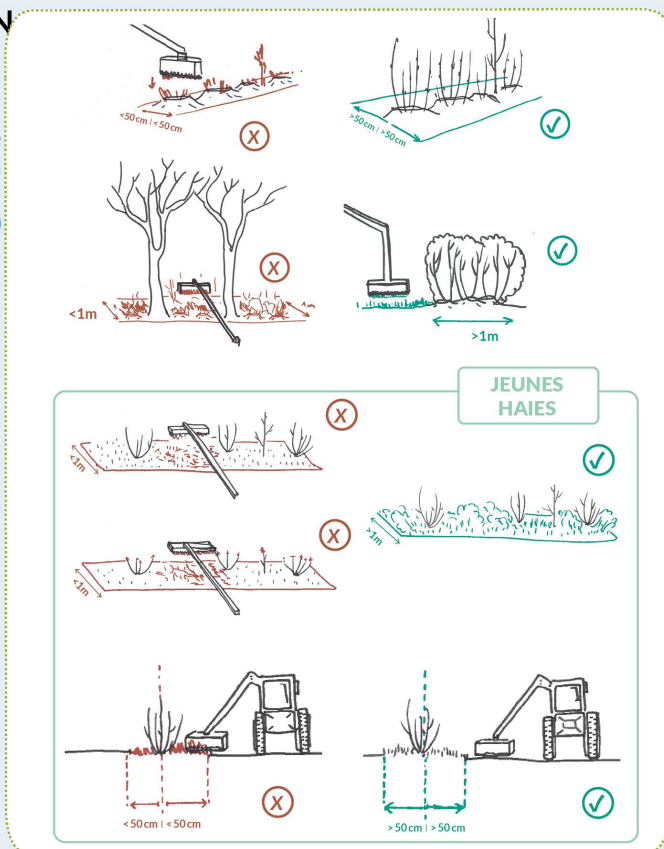
II. INDICATEURS D'ENTRETIEN D'EMPRISE

II. INDICATEURS D'ENTRETIEN D'EMPRISE

Niveau 1

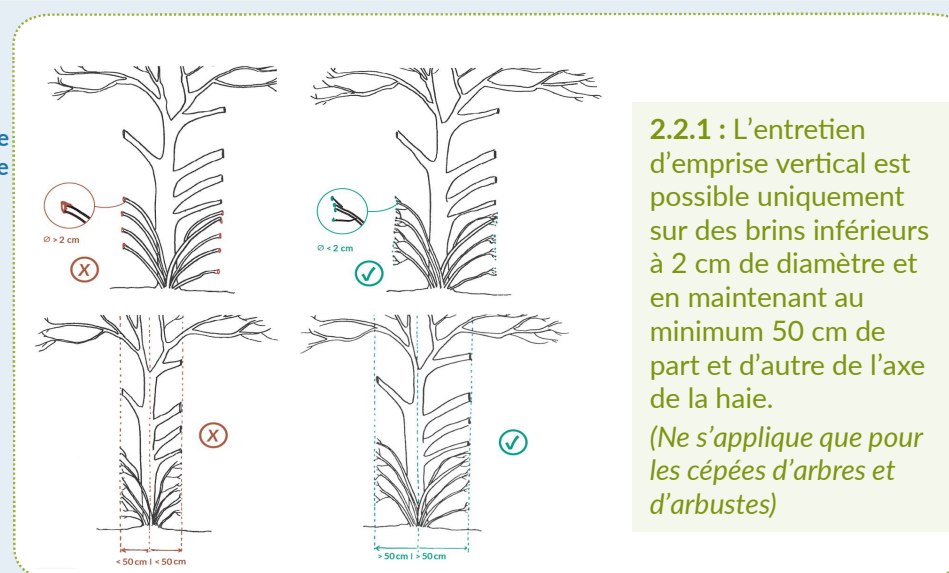
DÉGRADATION MÉCANIQUE AU SOL

Absence de dégradation mécanique au sol (broyage, labour...)

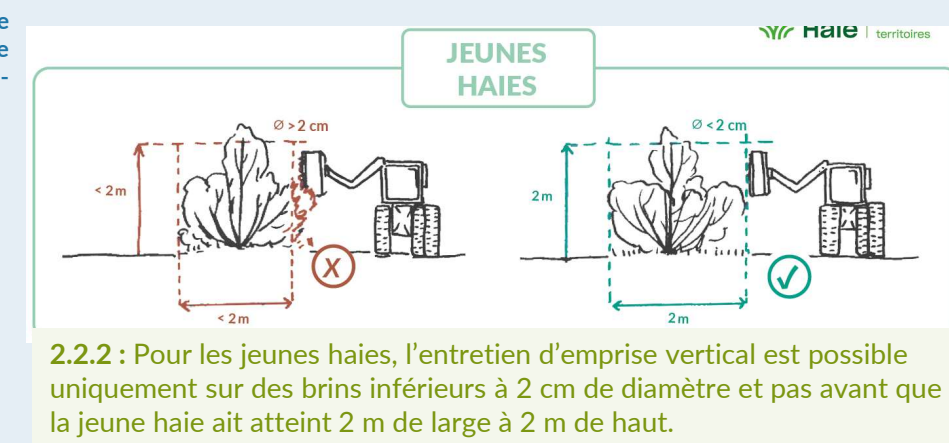


ENTRETIEN D'EMPRISE VERTICAL

Limitation de l'entretien d'emprise



Limitation de l'entretien d'emprise - Jeune haie -

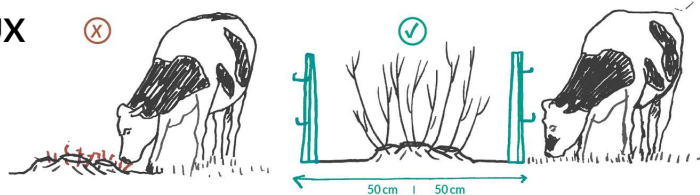


II. INDICATEURS D'ENTRETIEN D'EMPRISE

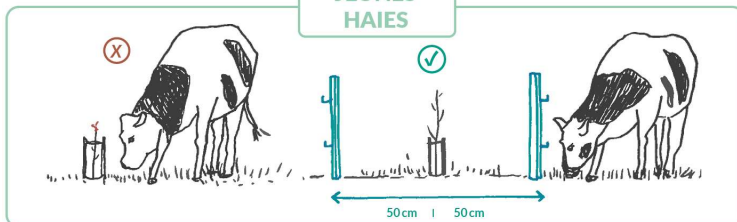
Niveau 1

PIÉTINEMENT PAR LES ANIMAUX

Absence
d'abrouissement
sommatal des
(re)pousses après
coupe d'exploitation
ou plantation



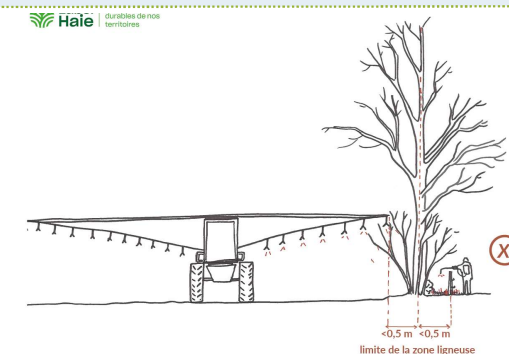
JEUNES HAIES



2.4.1 : La (re)pousse de la haie après coupe d'exploitation ou après plantation est assurée en empêchant l'abrouissement sommital par les animaux domestiques sur au minimum 50 cm de part et d'autre de l'axe de la haie.

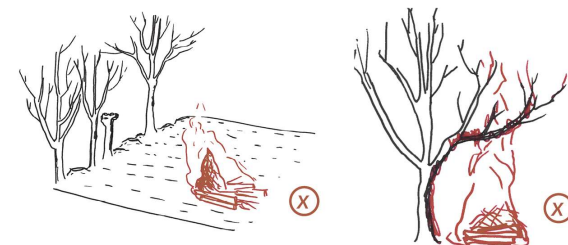
DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE

Absence de
désherbages
chimiques à
proximité
de la haie



BRÛLIS ÉCOBUAGE

Absence de brûlis
et d'écobuage

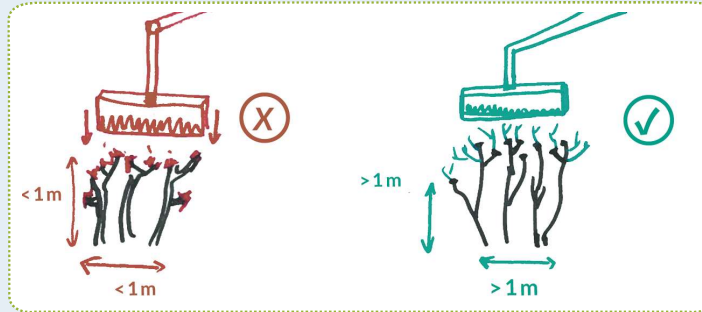


II. INDICATEURS D'ENTRETIEN D'EMPRISE

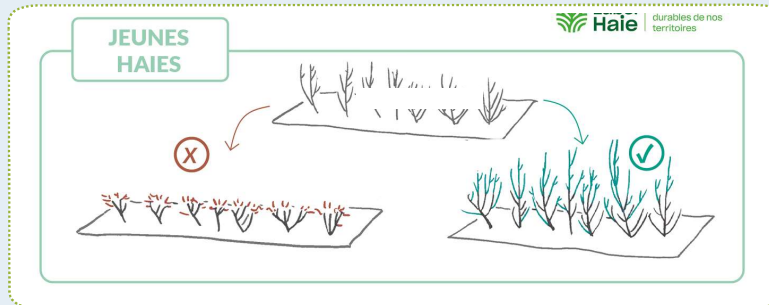
Niveau 1

HAIE AU CARRÉ

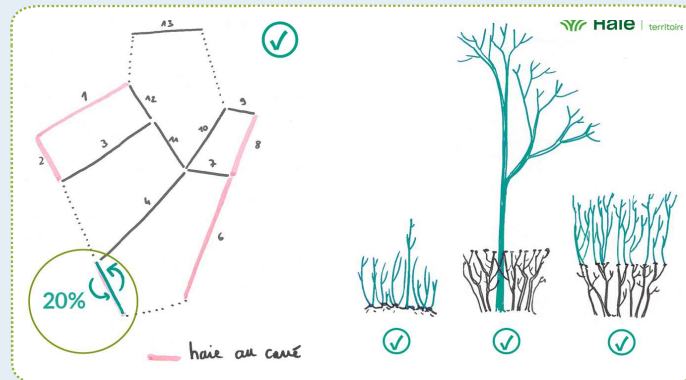
Limitation de la
taille au carré



Pas de nouvelle
haie au carré



Conversion des
haies taillées
au carré





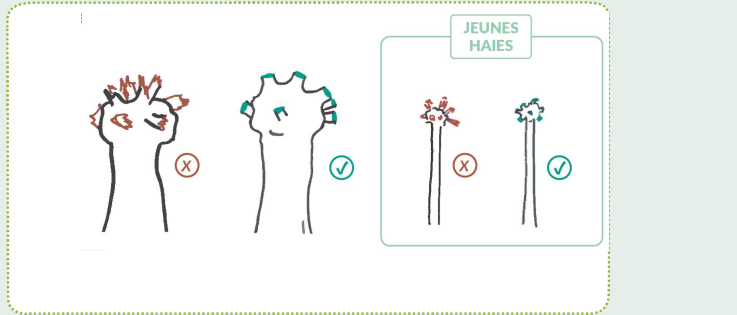
III. INDICATEURS DE COUPE ET PRELEVEMENT

III. INDICATEURS DE COUPE ET PRELEVEMENT

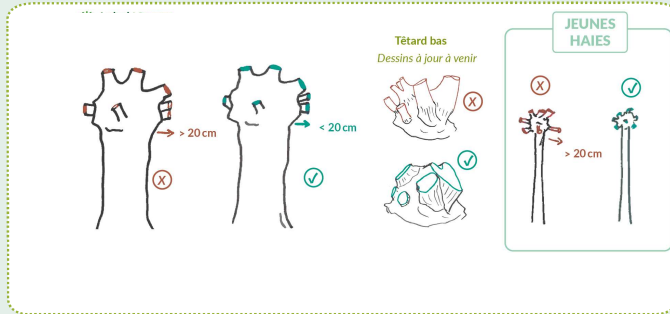
Niveau 1

TÊTARD

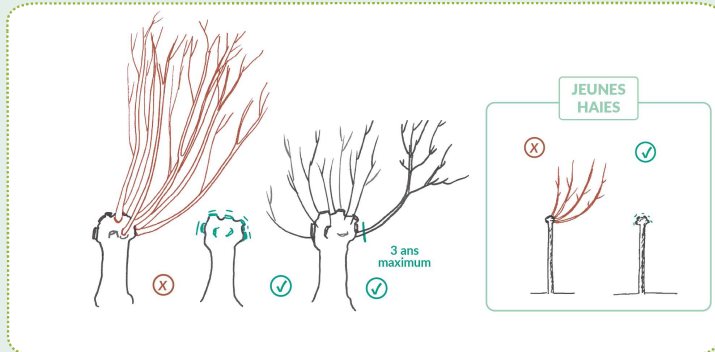
Coupe nette



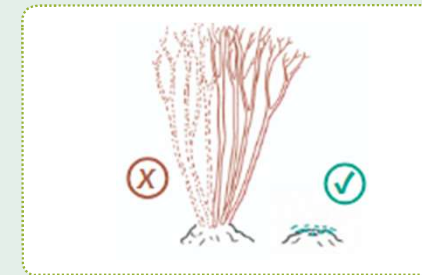
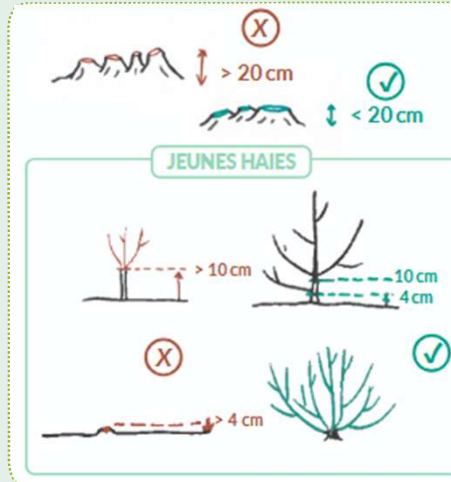
Coupe au plus près du bourrelet de recouvrement
- Têtard, émonde -



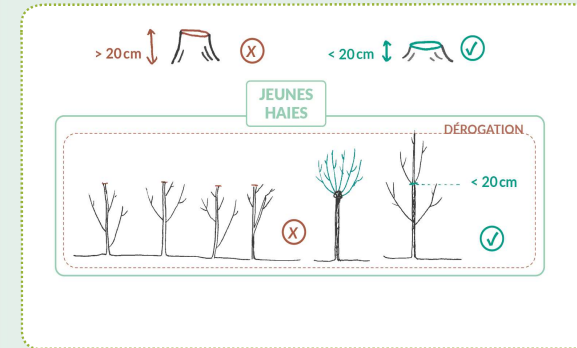
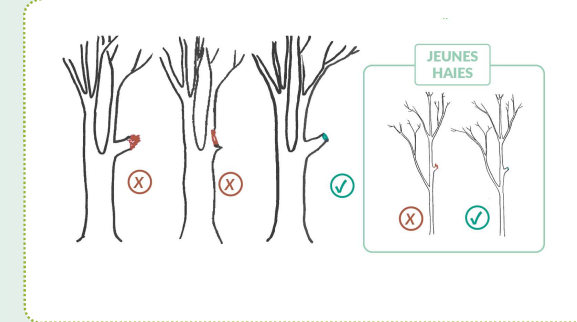
Prélèvement de tout le houppier
- Têtard, émonde -



CÉPÉE



HAUT-JET



III. INDICATEURS DE COUPE ET PRELEVEMENT

Niveau 1

HAUT-JET

Renouvellement sans coupe à blanc

recouvrement par les haut-jets < 1/3

Label Haie Ressources durables de nos territoires

recouvrement par les haut-jets > 1/3
prélèvement des haut-jets < 30%

prélèvement des haut-jets < 1/3

3.5.1 : Si les arbres de haut-jet, les têtards ou les émondes couvrent au moins 1/3 du linéaire de la haie, alors un maximum de 30% des arbres de haut-jets, de têtards ou d'émondes matures du linéaire de haies gérées, peuvent être prélevés (abattage) par cycle de gestion. Cet indicateur ne s'applique pas en cas de maladie constatée dans un cadre collectif et imposant une coupe sanitaire.

SUR-PRÉLÈVEMENT

Absence de sur-prélèvement

3.6.1 : Le gestionnaire ne peut pas prélever plus de 1/10ème du linéaire de haie par an, tout en respectant le cycle de gestion

Vérifier que vos pratiques soient conformes au Label Haie

Obtenir la certification de gestion durable Label Haie

Plusieurs solutions pour vérifier que vos pratiques soient bien conformes au moins au niveau 1 du Label Haie :

- 1. Plaquette des indicateurs de niveau 1 du Label Haie :** [lien vers la plaquette N1](#)
- 2. Formulaire d'Autoévaluation de vos pratiques :** [Lien vers la page du formulaire](#)
- 3. Demander un pré-audit par un technicien agréé auditeur Label Haie :**
Annuaire des auditeurs : [lien vers le tableau des personnes ressources](#)

Les étapes de la certification Label Haie

Obtenir la certification de gestion durable Label Haie

Après avoir vérifié que vos pratiques étaient éligibles au moins au niveau 1 du Label Haie

→ Formaliser son engagement dans le Label Haie

Remplir le formulaire de demande d'engagement dans le Label Haie

Cette étape permet de vous identifier auprès du détenteur du Label Haie

[Lien vers le formulaire d'engagement](#)

Site internet Label Haie :



Signer le contrat d'engagement Label Haie

Vous recevrez, un mail de contact@labelhaie.fr pour signer électroniquement, via Yousign, votre contrat d'engagement dans le Label Haie avec le détenteur du Label Haie.

Ce contrat d'engagement est impératif pour obtenir la certification et à présenter le jour de l'audit.



Emilie Bellier

Responsable certification et
Développement



Procédure de certification

L'organisme certificateur du Label Haie - Certis



Contact CERTIS - Emilie BELLIER
certis@certis.com.fr
Tél : 02 99 60 82 82

CERTIS est un organisme certificateur indépendant de Réseau Haies spécialisé dans le domaine agricole, para-agricole et agro-alimentaire.

Il est accrédité par le COFRAC pour ses missions de contrôle et de certification dans ces domaines.

Dans le cadre du Label Haie, CERTIS réalise l'audit initial et les audits de suivi : il évalue sur le terrain la conformité de la pratique de gestion par rapport aux exigences du cahier des charges «Gestion » du Label Haie dans le respect des dispositions générales du Label Haie.

CERTIS prend les décisions de certification : il traite les dossiers d'audit, les éventuels écarts et plans d'action et décide de la première certification, du maintien ou du renouvellement des certificats via l'émission des documents de certification.

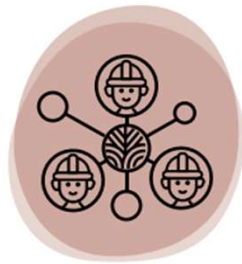
Les auditeurs de CERTIS sont formés à la gestion durable des haies en collaboration avec Réseau Haies.

CERTIS est pour l'instant le seul organisme certificateur du Label Haie.



Les étapes de la certification Label Haie

Il existe 2 schémas de certification :



CERTIFICATION COLLECTIVE :

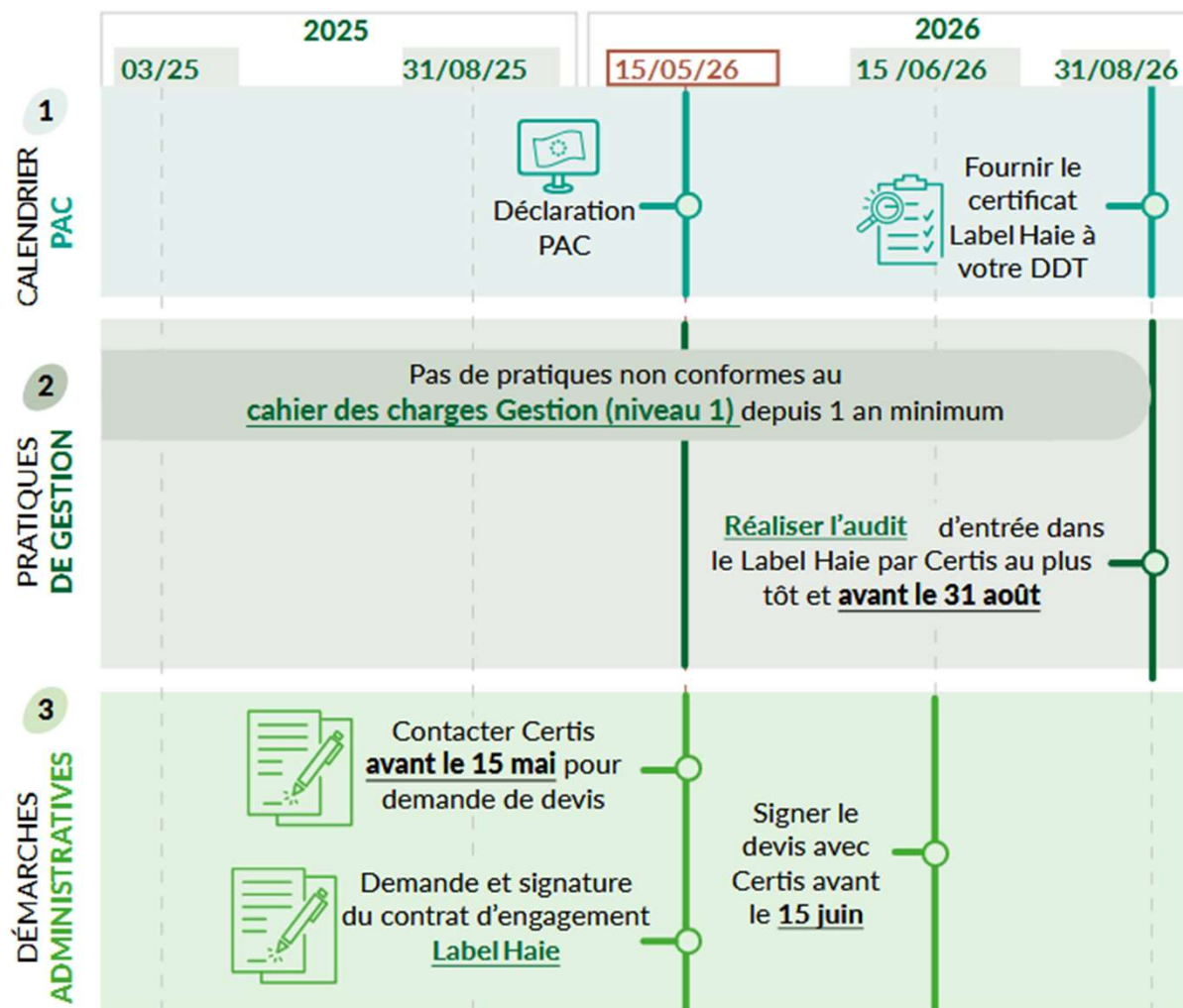
- L'OCG est responsable de l'animation et du suivi d'un groupe de gestionnaire qu'elle soumet à la certification
- Cette certification permet une optimisation des coûts et une dynamique de groupe
- Il existe 25 OCG en France (Données 2026)
- L'OCG réalise notamment les audits internes d'entrée et de suivi des gestionnaires (tous les 2 ans)
- L'OCG est contrôlé tous les ans par l'organisme certificateur
- Certis délivre un certificat au nom de la structure et une attestation pour chaque gestionnaire du groupe



CERTIFICATION INDIVIDUELLE :

- Le gestionnaire porte seul sa certification (contrat, audit et certificat sont établis à son nom)
- Le gestionnaire individuel est contrôlé tous les 2 ans
- Certis transmet directement le certificat au gestionnaire

Le calendrier à respecter pour obtenir le Bonus Haie en 2026



1. **Avant la déclaration PAC 2026 :**
Vérifier les 6% de haies sur son compte Télépac (et mettre à jour les SNA si nécessaire)
ET
Vérifier son éligibilité au Label Haie **via l'auto-évaluation** et/ou un pré-audit par un **auditeur agréé** (conseillé) puis cocher la case « Bonus Haies » dans Télépac le cas échéant
2. **Le plus tôt possible et avant le 15 mai 2026 :**
Demande de contrôle et certification auprès de Certis (certis@certis.com.fr/ 02.99.60.82.82)
ET
S'engager dans le Label Haie auprès de Réseau Haies
3. **Le plus tôt possible et avant le 15 juin 2026 :**
Avoir signé le devis et contrat de certification auprès de Certis
4. **Avant le 31 août 2026 :**
Avoir réalisé son audit d'entrée dans le Label Haie
ET
Fournir son certificat Label Haie à sa DDT (tous les 2 ans)

Les étapes de la certification Label Haie



Obtenir la certification de gestion durable Label Haie

→ Organisation de l'audit de certification

Prise de rendez-vous sur la base des contrats signés :

CERTIS contacte le gestionnaire pour un rendez-vous d'audit :

- Présence de l'agriculteur
- ½ journée (environ 3 heures)
- Envoi d'une confirmation et d'un plan d'audit

Préparation de l'audit :

- Documentaire : cartographie du linéaire de haies en gestion, historique des interventions,
- Terrain : l'auditeur contrôlera 3 haies et abords selon les règles d'échantillonnage prévues

Audit d'entrée :

CERTIS évalue les exigences du niveau 1 du Cahier des Charges Gestion du Label Haie durant l'année qui précède l'audit d'entrée en couvrant les 2 périodes de coupe et de non-coupe précédentes.

Exemple : pour un audit en mai 2026, les pratiques seront évaluées depuis le 15/03/2025



Déroulé et Liste des documents à présenter Audit LABEL HAIE d'un gestionnaire individuel

Durée d'audit

Audit initial ou de suivi : 0,5 jours
Audit complémentaire : 0,25 jours

Documents à préparer :

Contrat AFAC/Réseau Haies

PGDH à jour ou en l'absence de PGDH (2 premières années) :
- cartographie du linéaire de haie (Géoportail, PAC...)
- liste des interventions réalisées (tronçon, intervention, date)

En cas de déplacement, remplacement ou destruction de haies, preuve de l'autorisation : RPG, Déclaration préalable d'arrachage et de compensation à la PAC, Déclaration / autorisation (arrêté PLU) , Autorisation DDT - Photographie aérienne (mise à jour tous les 4 ans)

Déroulement de l'audit

Réunion d'ouverture (rappel du contexte...)

Présentation de la société, vérification de la concordance avec le questionnaire préalable

Points abordés durant l'audit (ordre et contenu pouvant être adapté au contexte de l'audit) :

Revue du PGDH, en l'absence revue de la cartographie des haies et liste des interventions
Revue des audits précédents, niveau atteint et délais
Audit d'un échantillon de haies

Synthèse auditeur (préparation de la réunion de clôture)

Réunion de clôture et fin d'audit

Cet audit donne lieu à un rapport d'audit accompagné des éventuelles fiches liées aux écarts constatés.

Documents de référence :

Référentiel LABEL HAIE - GESTION

Dispositions générales - LABEL HAIE

Questionnaire préalable à l'audit envoyé à CERTIS

3 rue des Orchidées Immeuble le Millepertuis 35650 LE RHEU
Tél 02.99.60.82.82 - certis@certis.com.fr - Site : www.certis.com.fr

Les étapes de la certification Label Haie

Obtenir la certification de gestion durable Label Haie

→ Obtention de la certification

Certificat

Après validation du dossier d'audit (et éventuels écarts), Certis émettra le certificat Label Haie, à fournir à la DDT avant le **31 août 2026**, comme pièce justificative pour le Bonus Haies, il couvrira l'année précédant l'audit.

Ce certificat est valable pour 2 ans et sera renouvelé lors de l'audit de suivi à n+2.

Information du détenteur

Réseau Haies, détenteur du Label Haie sera informé de l'avancement de votre dossier et de votre certification via une plateforme dédiée.

Certis
Certification Individuelle
Immeuble Le Village Vert - 3 rue des Orchidées
35050 LE RHEU
02 99 80 82 82 - certis@certis.com.fr

CERTIFICAT

Ce certificat atteste que la société :

GAEC [REDACTED]
[REDACTED]
SIRET : 915 [REDACTED]

Respecte les exigences du référentiel LABEL HAIE - GESTION V0.1

Label Haie | Ressources durables de nos territoires

En qualité de :
GESTIONNAIRE INDIVIDUEL

Ce certificat est établi en raison de la conformité des pratiques constatées depuis le : **19/12/2024**

N° de certificat : **LH-C002671C2501** Code Label : [REDACTED]

Ce certificat est valide du : 19/12/2025 au 19/12/2026
Sous réserve du maintien par le Gestionnaire des conditions de certification

Faite à LE RHEU, le 22/12/2025

Le Président du CERTIS,
Vincent COUÉPEL

[Signature]

Ce certificat est propriété de CERTIS. Sa validité pour être utilisé à tout moment incombe à CERTIS. Les modalités de délivrance, maintien et rétroaction de ce certificat sont indiquées dans le contrat qui le définit, disponible sur certis.com, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les couts de certification

Obtenir la certification de gestion durable Label Haie

Coût de contrôle en certification individuelle :

L'audit de contrôle Certis a lieu tous les 2 ans.

Il coûte **567,50 € HT pour 2 ans.**

(Rappel : CERTIS intervient partout en France avec ce même coût)



Coût de la redevance :

La redevance est annuelle. Elle s'élève à **100€ HT par an.**



Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Audit de contrôle n°1		Audit de contrôle n°2	
Coûts de contrôle +		Coûts de contrôle +	
Redevance	Redevance	Redevance	Redevance
= 667,50 €	= 100 €	= 667,50 €	= 100 €

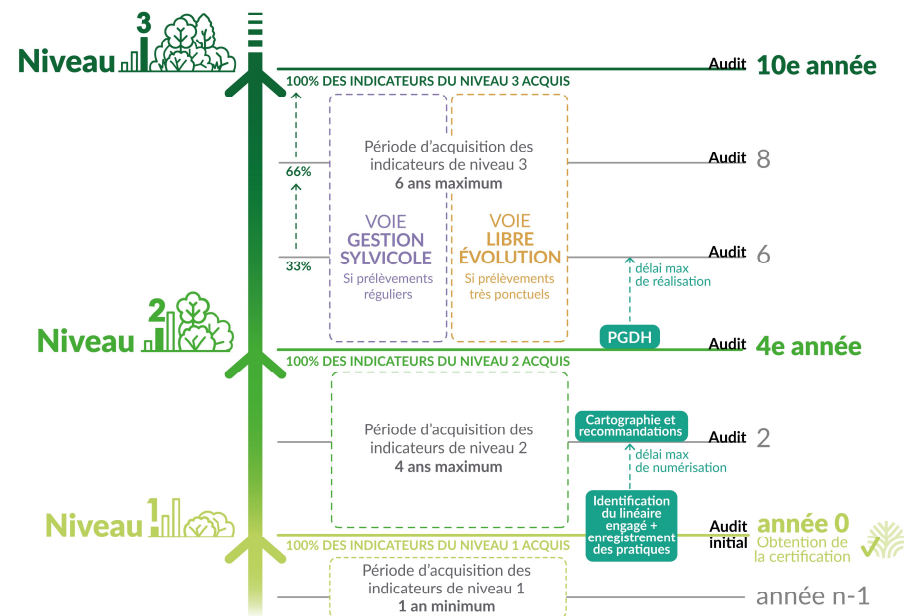
Le maintien dans la certification Label Haie

Obtenir la certification de gestion durable Label Haie

Maintien de la certification

- Respecter le cahier des charges et évoluer dans le niveau 2, puis le niveau 3
- Disposer d'une cartographie numérisée dans les 2 ans qui suivent l'obtention du Label Haie
- Être à jour des contrôles : audit de suivi conforme tous les 2 ans
- Régler la redevance Label Haie annuellement

Schéma de progression dans les niveaux du Label Haie



Exemples de modèles économiques

Quelques exemples permettant d'illustrer ce que le Bonus Haies apportera comme valorisation économique à la haie



Alexandre Cesari

Chargé de mission au
développement
économique de la haie

Les valorisations de l'atelier Haie

Exploitation type

La ferme – l'atelier haie



- 85 ha SAU
- 3,5 km linéaire de haies (~41ml/ha → densité faible)
- 8,2% de haies / SAU (équivalence surface PAC de 20m²/ml de haie) → > 6%
- 18,7 ans de cycle de prélèvement en gestion durable

BONUS HAIES SEUL ...

Valorisation du Label Haie par le Bonus Haies



Montant annuel = 85 ha * 20€/ha = + 1 700 €

Coût de cartographie

Pour cette densité et SAU: ~ 600 € Acquis en 2 ans, utilisée 2 ans
→ **Coût annuel de cartographie: 600/4 = 150 € *****

Coût de certification

Coût de contrôle : - 567,5 euros HT / 2 ans, Redevance : - 100 euros HT / an
→ **Coût annuel du Label Haie / an : 384 € ****

... OU AVEC DIFFÉRENTES VALORISATIONS

Valorisation du Label Haie par la gestion durable

Différentes valorisations du bois produit par les haies sur la ferme (+ Bonus Haies) → **voir bilans économiques**

Les valorisations de l'atelier Haie

Exploitation type

La ferme – l'atelier haie



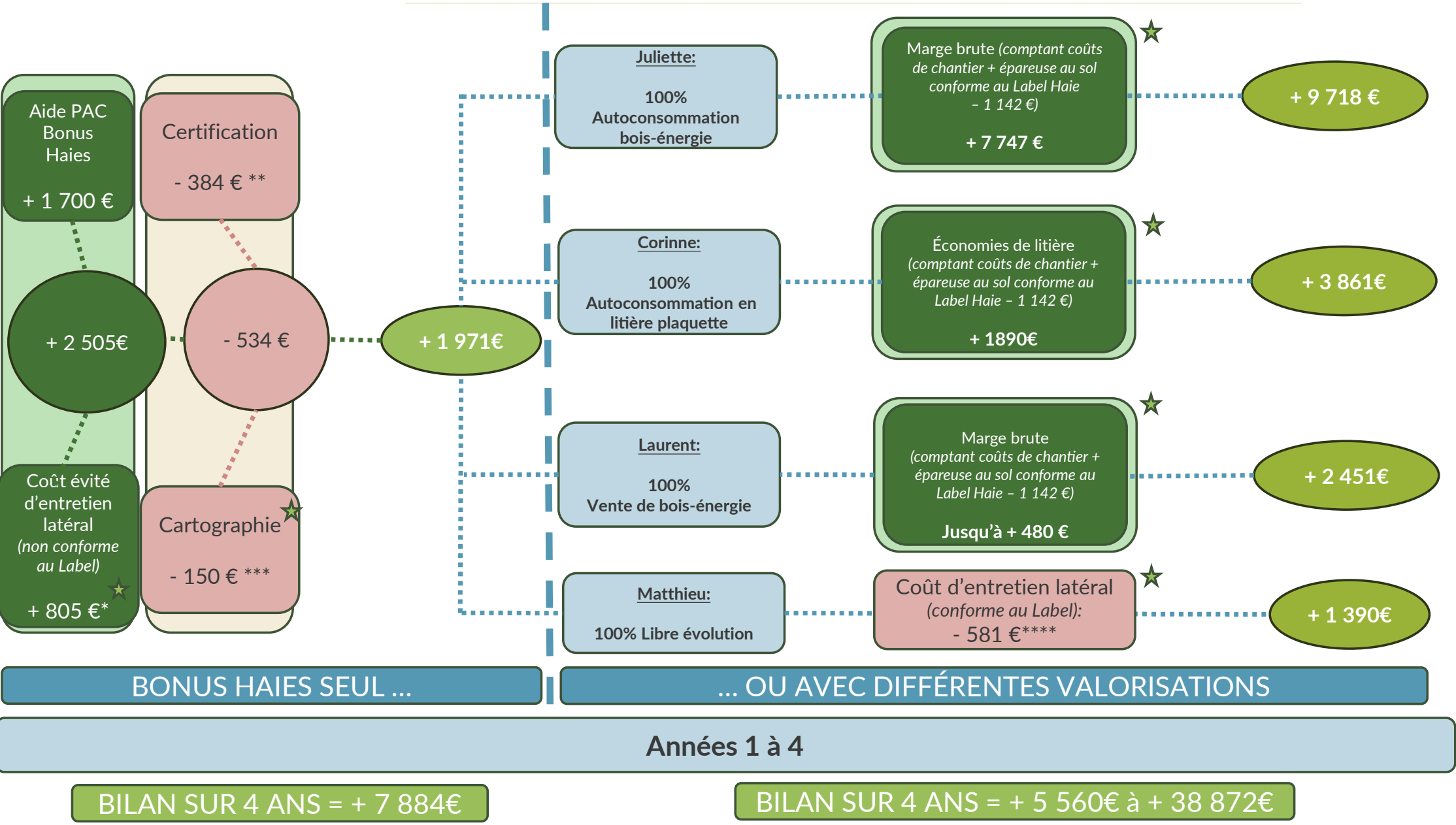
- 85 ha SAU
- 3,5 km linéaire de haies (~41ml/ha → **densité faible**)
- 8,2% de haies / SAU (équivalence surface PAC de 20m²/ml de haie) → > 6%
- 18,7 ans de cycle de prélèvement en gestion durable

+ Coûts évités d'entretien latéral non conforme au Label Haie

	Lamier		Épareuse
Itinéraire	Passage: • 1/5 ans • 1 hauteur • 2 côtés • Vitesse: 1,55 km/h Débardage: Vitesse: 0,02 h/ml → 20 h/kml		Passage: • 1/1 an • 3 hauteurs • 2 côtés • Vitesse: 2,5 km/h
Heures de travail par km/an (uniquement rotor)	Passage: 0,258	Débardage: 4	2,4
Coûts horaires (€/h) (main d'œuvre non sous-traitée)	MO: 22 Machines: 84	MO: 22 Télescopique: 23,76	- MO: 22 - Machines: 82
Coût (€/km/an)	27	183	250
Coût évité (€/km/an)	210		
Coût évité total (€/km/an)	De + 230 à + 460 €/km/an		

- Coûts d'entretien conforme au Label Haie

Inclus dans les coûts de chantier	Épareuse <u>au sol</u> la veille du chantier de coupe 0,8h/km/an * 104€/h = 0,08€/ml/an
Compté en Libre Évolution	Épareuse sur 2 hauteurs, 1 fois par an (Ø <2cm) 1,6h/km/an * 104€/h = 166€/km/an





Elodie Roumegou

*PROM'HAIES en Nouvelle-
Aquitaine*



Bien accompagner les agriculteurs dans la mobilisation du Bonus Haies

Le pré-audit Label Haie

Le **pré-audit** est :

- ✓ Un test avant le passage officiel de Certis
- ✓ Un temps d'échange privilégié entre gestionnaire et conseiller
- ✓ Réalisé par un auditeur /une auditrice Label Haie
- ✓ Payant ou gratuit, selon les aides publiques des structures auditrices
- ✓ Réalisé sur le terrain en présence du gestionnaire (entre 2 et 3 h)
- ✓ Fait sur un échantillon de 3 haies ou petits bosquets sur les critères suivants :
 - ✓ gérées et exploitées dans les 5 dernières années ;
 - ✓ localisées sur différents ilots ;
 - ✓ présentant des types de haies différents (selon le [référentiel national de typologie des haies](#)) ;
 - ✓ localisées à des interfaces différentes (prairies permanentes, cultures) ;
 - ✓ d'une longueur d'au moins 100 m chacune.
- ✓ Fait sur l'ensemble des indicateurs du cahier des charges

Les référents régionaux



22 Référent·e·s régionaux



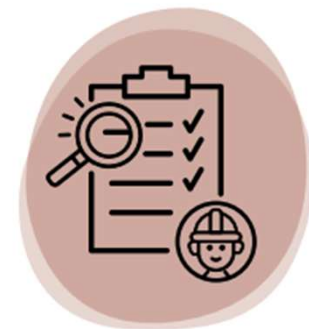
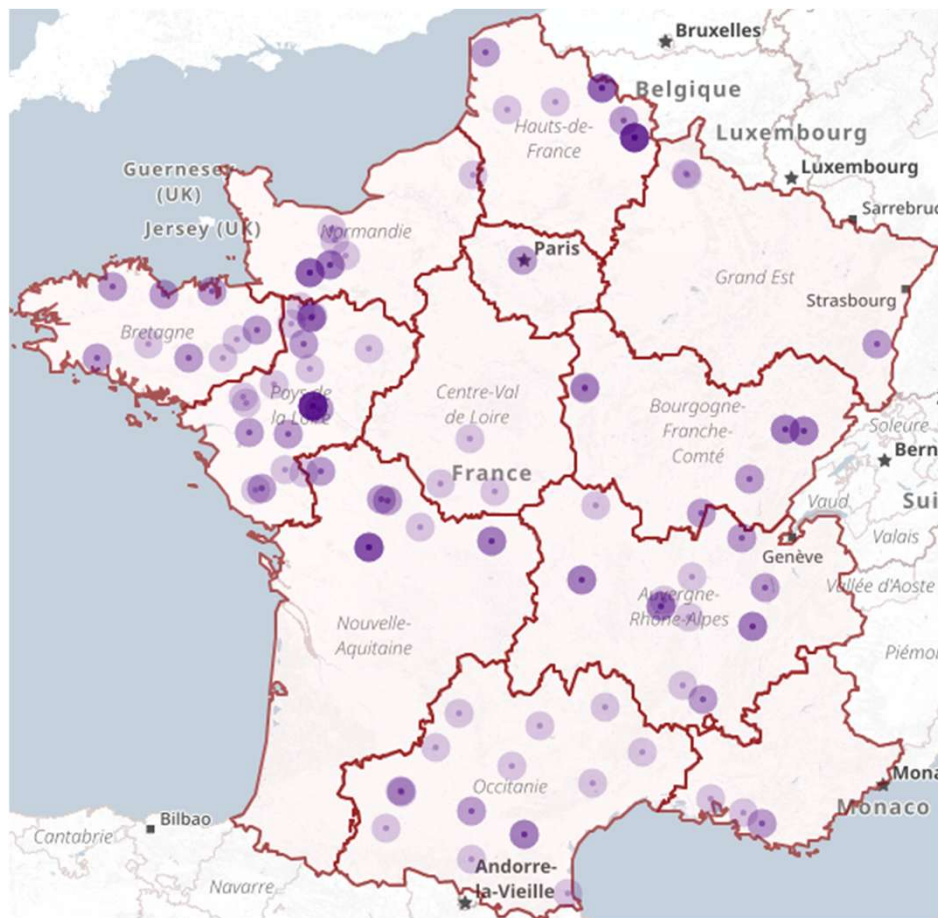
Les référents régionaux

Bien accompagner les agriculteurs dans la mobilisation du Bonus haies

Région	Structure	Référent.e
Auvergne Rhône Alpes	Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes	Noémie HOTELIER Sylvie MONIER
Bourgogne Franche Comté	Fédération départementale des chasseurs du Doubs	Morgane LAITHIER Régis RENAUDE
Bretagne	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor	David ROLLAND
Centre Val de Loire	Parc Naturel Régional de la Brenne	Mathilde DEBRACH
Grand Est	Haies Vives d'Alsace	Gloria HEILBRONN
Hauts de France	Atelier agriculture Avesnois Thiérache Réseau Haies Hauts-de-France Les Planteurs Volontaires	Raphaëlle CROMBEZ Audrey FOIN Raphaël MAIRESSE
Normandie	Réseau Haies Normandie	Marine LEVRARD Laurent NEVOUX
Nouvelle Aquitaine	Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement creusois PROM'HAIES en Nouvelle-Aquitaine	Florentin BRARD Chloé HERT Elodie ROUMEGOU
Occitanie	Réseau Haies Occitanie AP32	Aurore CARLOT Lily CASTAY
Pays de la Loire	SCIC Mayenne Bois Energie Réseau Haies Pays de la Loire	Emmanuel LELIEVRE Amélie DEROUAULT Sandrine EMERIAU Laurence GUIBERT
Provence Alpes Côte d'Azur	Agroof	Numa FAUCHERRE

Les auditeurs et auditrices Label Haie

Bien accompagner les agriculteurs dans la mobilisation du Bonus haies



154

auditeur·trice·s
Label Haie

Retrouvez la liste complète des
personnes ressources sur le site du
Label Haie :
<https://labelhaie.fr/personnes-ressources-qualifiees/>
Chiffres de février 2026

Bien accompagner les agriculteurs dans la mobilisation du Bonus haies

Bien accompagner les agriculteurs dans la mobilisation du Bonus haies

Pour se former pour être relai et auditeur Label Haie pour accompagner les agriculteur.trice.s dans le « Bonus haies », se rapprocher de vos référents régionaux

Degré de formation au Label Haie	Objet de la formation
Volet 1 Relais du Label Haie	Savoir présenter le Label Haie aux agriculteur·trice·s (connaissance théorique : les indicateurs, les étapes de certifications, le coût, etc.)
Volet 2 Auditeur du Label Haie	Savoir réaliser des audits du Label Haie (connaissance pratique : savoir lire les indicateurs devant une haie, donner les conseils adaptés, savoir utiliser l'application Label Haie, connaître le protocole d'audit, etc.)
Volet 3 Animateur du Label Haie d'une OCG	Savoir accompagner un groupe d'agriculteur·trice·s / manager une OCG (suivi des audits dans le temps, organiser des formations pour l'amélioration des pratiques, construire des partenariats ou projets pour ouvrir des débouchés économiques, etc.)

Accompagnement des référents régionaux

Bien accompagner les agriculteurs dans la mobilisation du Bonus haies

- **Formation Auditeur Label Haie (Exemple de la Région Nouvelle-Aquitaine)**
 - Réalisée par les référents régionaux Label haie
 - Permet une montée en compétences dédiée à la gestion durable des haies (*connaissances techniques, réglementaires et méthodologiques indispensables pour évaluer et accompagner les pratiques*)
 - Dure 5 jours + 2 jours spécifiquement consacrés au Label Haie
 - Donne la capacité pour conduire des audits Label Haie et contribuer activement à la valorisation et la préservation des haies



Bien accompagner les agriculteurs dans la mobilisation du Bonus haies

Télécharger la notice d'information du « Bonus haies » 2026



Le Label Haie ▾

Obtenir le label ▾

Valoriser les haies ▾

Bonus Haies PAC ▾

Comment obtenir le « Bonus Haies » de la PAC ?

Le Bonus Haies, une aide PAC revalorisé à 20€/ha de SAU depuis 2025

Tout comprendre pour pouvoir bénéficier du Bonus pour 2026 :

TÉLÉCHARGER LA NOTICE D'INFORMATION !



retrouvez la rediffusion de notre webinaire d'information 2025 et Inscrivez vous à notre webinaire 2026 le 17 février à 14h

Il existe deux conditions pour prétendre au Bonus Haies :

► Condition 1 : Détenir au minimum 6% de haies par SAU, dont 6% en terres arables

► Condition 2 : Obtenir la certification de gestion durable Label Haie

<https://labelhaie.fr/comment-obtenir-le-bonus-haies-de-la-pac/>

Ils soutiennent Réseau Haies France et ses projets :

